



Contestation inaptitude

Par **Kalouleat**, le 12/12/2021 à 20:12

Bonsoir,

J'ai été déclaré inapte à tout poste dans mon entreprise le 1.12.2021. L'entretien entre le médecin du travail et mon employeur a été tendu et d'après le médecin du travail mon employeur lui aurait dit qu'il souhaiterait contester cette inaptitude.

Je sais qu'il dispose d'un délai de 15 jours pour effectuer cette contestation, mais mon employeur est-il dans l'obligation ou pas de me prévenir de cette contestation.

Merci

Par **miyako**, le 12/12/2021 à 20:48

Bonsoir,

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/suivi-de-la-sante-au-travail-10727/article/recours-contre-un-avis-d-inaptitude>

Bien entendu vous serez informé puisqu'une procédure d'urgence devant le CPH est obligatoire. C'est un référé particulier dont vous avez toute l'explication dans le lien ci-dessus. Eventuellement une expertise pourra être demandée.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le 12/12/2021 à 21:02

Bonsoir

Vous êtes forcément avisé vu qu'il y a référé aux prud'hommes et que l'employeur informe le médecin du travail, mais je ne vois pas d'obligation de l'employeur envers le salarié.

<https://www.ellipse-avocats.com/2017/02/la-nouvelle-procedure-de-contestation-de-lavis->

